



## Procès Toscan du Plantier : les parties civiles accablent l'accusé et sa « folie meurtrière »

« *Vous avez absolument tout pour le condamner* » : les parties civiles ont accablé mercredi le Britannique **Ian Bailey**, jugé en son absence par les assises de Paris pour le meurtre sauvage de Sophie Toscan du Plantier à Noël 1996 en Irlande.

Leurs plaidoiries ont débuté par un regard appuyé vers le banc laissé vide à leur gauche : l'accusé, un ancien journaliste pigiste de 62 ans qui clame son innocence et dénonce une « *parodie de procès* » n'est ni présent ni représenté.

« *Il y a des absences plus dignes que d'autres* », a asséné M<sup>e</sup> **Marie Dosé**, « *s'indignant* » de l'envoi d'un fax de l'avocat français de Ian Bailey critiquant des propos tenus à l'audience, et la présence d'un de ses collaborateurs dans la salle. C'est « *l'œil de Moscou* », a déploré M<sup>e</sup> Dosé, l'un des trois avocats de la famille de la productrice française de 39 ans, tuée près de sa maison de Schull, village de la côte sud-ouest irlandaise. Ce « *havre de paix* » lui avait été acheté quelques années auparavant par son mari, le célèbre producteur de films **Daniel Toscan du Plantier**.

C'est dans ce coin de lande « *isolé et rude* » que la jeune femme « *solaire* » et « *pleine de vie* », une blonde aux tâches de rousseur, aimait se ressourcer et « *disparaître* » pour « *fuir les mondanités* », ne plus être que « *la femme de* », ont témoigné ses proches devant la cour d'assises.

Ce matin du 23 décembre 1996, une voisine la découvrira en bordure d'un chemin, collée à un buisson de ronces, son visage et ses cheveux noyés dans le sang. Sophie Toscan du Plantier a succombé à de multiples coups portés à la tête, probablement à l'aide de la grosse pierre et du bloc de béton trouvés à proximité, maculés de sang.

Le corps restera dehors plus d'une journée, recouvert d'une simple bâche, jusqu'à l'arrivée du médecin légiste. Aucune empreinte génétique ne sera décelée.

### « *Que justice soit rendue* »

Ian Bailey, l'un des habitants du village de 700 âmes, avait rapidement fait figure de suspect. Journaliste local, ce Britannique « *excentrique* » aimant déclamer des poèmes et jouer du tambour traditionnel dans les pubs, portait sur les avant-bras et le front des griffures compatibles avec des coupures de ronces – il assurera les avoir eues en découpant des dindes et un arbre de Noël.

Il donnait aussi dans ses articles sur le crime des détails qui n'étaient pas sortis dans la presse. Et plusieurs témoins ont affirmé avoir recueilli ses aveux indirects, ce qu'avaient redit mardi à la barre une ex-voisine et un ancien « *ami* » de Ian Bailey.

*« Vous avez absolument tout: les blessures de la victime, les blessures du tueur, son emploi du temps qui ne colle pas, les informations qu'il avait avant les autres », a listé M<sup>e</sup> Dosé. « Et vous avez ce mobile sexuel: il était obsédé, il l'écrit sur des pages et des pages dans ses carnets. (...) Ce soir-là, il sait qu'elle est là, elle est exactement ce qui l'excite le plus au monde », a-t-elle avancé. « Il a bu, c'est la pleine lune, il est excité », mais quand elle « dit non », c'est « une folie meurtrière ».*

Placé deux fois en garde à vue, en 1997 et 1998, Ian Bailey a toujours nié être l'auteur du crime. L'enquête le visant a été classée sans suite en Irlande faute de preuves suffisantes, et Dublin a refusé de le remettre aux autorités françaises, invoquant l'absence de réciprocité entre les deux pays en matière d'extradition.

La justice française est saisie depuis le 17 janvier 1997, à la suite d'une plainte avec constitution de partie civile des parents et du mari (décédé en 2003) de la victime.

*« On avait l'impression que le dossier n'allait jamais aboutir », a souligné M<sup>e</sup> **Alain Spilliaert**, avocat de la famille depuis 22 ans. Le dossier criminel n'a été transféré qu'en 2008 à la France et les enquêteurs français n'ont pu se rendre sur les lieux qu'en 2011, a-t-il rappelé. « Ce procès représente plus que la réparation d'un chagrin, c'est un espoir que justice soit enfin rendue », a abondé son confrère, M<sup>e</sup> **Laurent Pettiti**.*

Le procès reprend vendredi avec le réquisitoire et le verdict. ■